



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 062-286200027-20260430-ARRETE_2026_05-AU

Arrêté pour
Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

ARRÊTE

Le Président du Centre de Gestion ;

Vu le code électoral ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion modifié et notamment son article 13 ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, en date du 08 avril 2026, fixant la date des opérations électorales, des modalités de vote et portant composition de la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais ;

Considérant que les réclamations relatives aux listes électorales, le recensement et le dépouillement, ainsi que la proclamation des résultats sont assurés par la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes constituée et présidée par le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1 :

La constitution de la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais est fixée comme suit :

3 Maires :

Titulaires

1. M. Maurice Lecomte – Maire d'Houchin
2. M. Alain Dubreucq – Maire de Sains-en-Gohelle
3. M. Dany Clairet – Mairie de Fresnicourt-le-Dolmen

Suppléants

1. Me Nadine Denière-Vampouille – Maire de Les Attaques
2. M. Nicolas Pichonnier – Maire de Rimboval
3. M. Arnaud Montewis – Maire de Ruitz

2 Présidents d'Établissements Publics

Titulaires

1. M. Léo PEDRINI – Président du SIVOM du Bruaysis
2. M. LEMOINE Jacky – Président du CCAS de DIVION

Suppléants

1. M. Cédric DELMOTTE – Président du SMAV
2. M. IDZIAK Ludovic – Président du CCAS de Calonne-Ricouart

2 fonctionnaires du Centre de Gestion

Titulaires

1. Francis POIX (DGA)
2. Mélanie DUVAL (Responsable de Pôle)

Suppléants

1. Julie GOSCINSKI (Responsable de service)
2. Annick TAFFIN (Responsable de service)

Article 2 :

Conformément à l'article 13 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics affiliés au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais sera présidée par **M. René HOCQ**, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du département du Pas-de-Calais
- transmis à Monsieur le Président de l'AMF du Pas-de-Calais
- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion
- Publié sur le site internet du Centre de Gestion

Fait à Bruay-La-Buissière, le 30 avril 2026

Le Président,



René HOCQ

Monsieur le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.